



UNITE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET BEST(UMOP)
MAURITANIE

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT
D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
(ONG) DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU
PROJET BEST.

Sensibilisation des communautés, opérationnalisation et suivi du mécanisme de gestion de
plainte, y compris les plaintes sensibles

Avril 2005

A handwritten signature in blue ink.

A handwritten signature in blue ink.

1- CONTEXTE DU PROJET

Dans l'optique d'augmenter l'accès au réseau électrique en Mauritanie, au Niger, au Sénégal, au Mali, et en Côte d'Ivoire et d'améliorer la capacité du système électrique pour assurer un fonctionnement synchrone dans le système électrique de la CEDEAO, la Commission de la CEDEAO, avec l'appui de la Banque Mondiale, a initié le Projet Régional d'Accès à l'Électricité et de Technologie de Stockage d'Énergie par Batteries (BEST). Le projet permettra de contribuer à améliorer les revenus des communautés locales et leur cadre de vie, à travers la réduction des coûts d'accès au service public de l'électricité, afin de réduire l'exode rural et surtout l'immigration des jeunes locaux vers d'autres pays ou continents.

Le projet proposé financera des travaux d'électrification en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. En Mauritanie, le projet développera l'électrification rurale grâce à la densification du réseau autour des sous-stations de l'interconnexion OMVS le long de la zone fragile de la frontière sud avec le Sénégal. Au Sénégal, le projet électrifiera les communautés autour des sous-stations de l'OMVG notamment en Casamance. Au Niger, le projet électrifiera les communautés le long des interconnexions Niger-Nigeria dans la zone du fleuve et le centre-est, la dernière étant l'une des zones de drapeau rouge du Niger. Le projet vise à donner accès à environ 1,8 million de personnes dans les trois pays. Le projet vise à augmenter les taux d'accès au Sénégal de 62 à 67% ; Mauritanie de 43 à 56% et Niger de 20 à 22,5%.

En Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, le projet proposé financera des équipements BEST pour soutenir la synchronisation, pour favoriser le marché régional de l'énergie en soutenant l'intégration des énergies renouvelables variables et en fournissant des services auxiliaires¹, et améliorer la stabilité du réseau régional et sa fiabilité en augmentant la réserve d'énergie en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger. En outre, le projet proposé vise à construire l'institution régionale *ECOWAS Regional Electricity Regulatory Authority* (ERERA). Ces résultats peuvent être atteints efficacement en adoptant l'approche régionale pour les raisons suivantes : (i) la synchronisation du système nécessite une approche holistique pour optimiser les investissements; (ii) des économies d'échelle par une mise en œuvre conjointe au niveau de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qu'il ne serait pas possible de réaliser dans le cadre d'une approche à un seul pays; (iii) un programme régional peut garantir que tous les pays adopteront un équipement standard de qualité harmonisé et similaire, et (iv) l'appui institutionnel aux institutions clés ERERA et Information Coordination Center (ICC) ne peut être obtenu que dans le cadre d'une approche régionale.

La SOMELEC avec l'appui financier de la CEDEAO et de la Banque mondiale, envisage l'élaboration de six PAR des lignes de raccordement aux postes d'alimentation servant les localités à électrifier, y compris les postes de distribution. Ces postes d'alimentation sont ceux de L'OMVS et sont situés dans les villes de Rosso (225/90), Boghé (90/33Kv), Kaédi (90/33Kv) et Sélibabi (90/33Kv). Six PAR réalisés comme suit :

Trarza 2 PAR (Rosso/Tiguent 1 PAR, Rosso/Boghé 1 PAR), Brakna 1 PAR, Kaédi/Maghama 1 PAR, Kaédi/Sélibabi 1 PAR, Gouray/Ghabou/Selibabi 1 PAR.

a-Bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont les populations des régions/Wilayas concernées : Guidimakha, Grogol, Brakna, Trarza. On estime que 120 000 ménages (600 000 personnes) dans les différentes régions/wilayas vont bénéficier du projet ECOREAB. Les études de faisabilité et le processus d'identification lors de la mise en œuvre pourront augmenter ou diminuer ce nombre.

b- Zone d'intervention du Projet

En Mauritanie, la zone du projet est située dans la partie Sud du pays et s'étale sur une bande d'environ 100 km autour des postes sources de l'OMVS à Sélibabi, MBout, Kaédi, Boghé et Rosso, se suivant pratiquement le long du fleuve Sénégal, ainsi que du poste source de Nouakchott. Les lignes MT de raccordement des réseaux de distribution dans les localités à électrifier auront une longueur totale estimée à 3 500 km.

c-Composantes du Projet

Cet objectif de développement durable du projet sera atteint au travers de quatre composantes, à savoir :

Composante 1: Conception, fourniture et installation d'infrastructures de distribution d'électricité (coût estimé: 284 millions de dollars EU, dont 284 millions de dollars EU IDA). Cette composante prend spécifiquement en charge la conception détaillée, la fourniture et l'installation de réseaux de distribution à partir des sous-stations WAPP 225/33 kV avec le champ d'application suivant: (a) lignes MT; (b) sous-stations de distribution MT/BT; c) des lignes BT pour étendre la couverture du réseau et maximiser le nombre de nouvelles connexions; et (d) l'équipement de connexion du dernier kilomètre, y compris les points de service, les compteurs prépayés et les cartes prêtes pour les clients BT.

Composante 2 : Conception, fourniture et installation des équipements BESS (coût estimé : 119 millions USD, dont 119 millions USD IDA). Cette composante comprend la fourniture et l'installation d'un système de stockage d'énergie par batterie (BESS) de 205 MWh pour fournir un contrôle de fréquence au système d'alimentation du système d'Echanges d'Energie Electrique de l'Afrique de l'Ouest (EEEAEO). Il comprend tous les éléments nécessaires pour connecter le système au jeu de barres 225 kV de la sous-station. Les équipements seront installés dans trois sous-stations en Côte d'Ivoire (105 MWh), une au Mali (80 MWh) et une au Niger (20 MWh).

Composante 3 : Supervision de la construction et conseil technique (coût estimé : 13 millions de dollars, dont 13 millions de dollars de l'IDA). Cette composante financera les coûts liés au recrutement de l'ingénieur conseil qui sera recruté sur une base concurrentielle dans le cadre du projet pour superviser les travaux réalisés dans le cadre des composantes 1 et 2. L'ingénieur conseil surveillera également le respect des instruments de sauvegarde (environnementaux et social) liés à la construction.

Composante 4 : Coordination du projet et assistance technique (coût estimé : 48 millions de dollars, dont 26 millions de dollars de l'IDA). Dans l'esprit du renforcement des capacités nationales et régionales, cette composante financera une combinaison d'assistance technique et d'appui à la gestion de projet pour aider les bénéficiaires à mettre en œuvre avec succès le projet et à se préparer aux phases futures du programme. Plus précisément, cette composante financera le renforcement des équipes de mise en œuvre des bénéficiaires responsables de la mise en œuvre du projet, les coûts attendus du projet associés à la gestion des aspects de sauvegardes environnementales et sociales hors frais de réinstallation. En outre, cette composante fournira une assistance technique au régulateur régional ERERA.

Pour la Coordination de l'ensemble du projet, une URC a été mise en place à la Commission de la CEDEAO au sein de la Direction de l'Energie et des Mines. Elle est composée d'un Coordonnateur, Une Assistante senior, un Comptable et d'Experts basés en Abuja ou en part-time en dehors du Nigeria.

2- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Trente-cinq pour cent des femmes dans le monde ont été survivantes de violence physique et/ou sexuelle causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). La Banque mondiale reconnaît que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Toutefois, la récente Note de Bonnes Pratiques pour Lutter Contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil 2 (Note de Bonnes Pratiques EAHS), reconnaît que des opérations comportant des grands travaux de génie civil comme le Projet Régional d'Accès à l'Électricité et de Technologie de Stockage d'Énergie par Batteries (BEST) peuvent aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (EAS/HS).

Contrairement à l'UCR qui ne met aucune activité physique en œuvre ; dans son fonctionnement et son opérationnalisation l'UMOP de la Mauritanie met en œuvre certaines activités physiques (*composantes 1.1, 3 et 4.2*), que certains risques causés notamment par, (i) d'une part la mise en œuvre de ces activités physiques : afflux de travailleurs sur les différents chantiers, installation des bases-vie, travaux de construction (lignes, sous-station, etc.), traitement avec les fournisseurs et/ou prestataires de services dont l'Ingénieur Conseil (IC), et déplacements physiques des ouvriers et du personnel du projet tant sur les chantiers que d'un chantier à un autre par véhicules et/ou tout autres moyens ou services de transport pour le suivi quotidien des travaux, etc. ; (ii) le contexte du cadre de travail (exiguïté et/ou promiscuité des locaux ou bureau de travail), et (ii) d'autre part par la forte pression du travail, la diversion des humeurs, etc. pourraient entraîner des risques d'attouchements/harcèlements sexuels, un certain harcèlement/oppression psychologique du staff de l'UMOP, etc.



Quant aux niveaux des Etats bénéficiaires, plus précisément sur les sites et/ou alentours immédiats du projet, ces risques peuvent être exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée de plusieurs manières, par exemple, à travers l'afflux important de travailleurs augmentant le risque de rapports sexuels/de travailleurs d'occasion, et transactionnels, le changement dans la dynamique de pouvoir au foyer, la redistribution des terres où les femmes sont typiquement exclues des titres fonciers sinon très défavorisées dans la clef de répartition, ou le manque de voies sécurisées facilitant l'accès au travail pour les femmes, etc.

La Note de Bonnes Pratiques EAS/HS a été préparée pour aider les équipes de projet à définir une approche permettant de déterminer les risques de VBG, en particulier d'EAS/HS ainsi que de violences contre les enfants (VCE), que peuvent présenter des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) comportant des marchés de grands travaux de génie civil, et de conseiller en conséquence les emprunteurs sur la meilleure façon de gérer ces risques. La Note s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale et sur les bonnes pratiques en usage dans ce secteur au niveau international, y compris celles d'autres partenaires de développement.³

Les nouvelles normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (NES)³ en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2018 contiennent des exigences spécifiques relatives à l'identification et à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés par la Banque mondiale. La Note de Bonnes Pratiques renseigne les équipes de projet sur les bonnes pratiques permettant de gérer les risques et effets des EAS/HS/VCE dans le contexte du Cadre Environnemental et Social (CES), notamment les NES ci-après, ainsi que les mesures de sauvegarde antérieures au CES.

Dans le cadre de ce projet BEST, neuf(09) sur dix (10) des NES ont été jugé pertinentes.

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES 2 : Emploi et conditions de travail.
- NES 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
- NES 4 : Santé et sécurité des populations.
- NES 5 : Acquisition de terres, Restriction de l'utilisation des terres et réinstallation involontaire.
- NES 6 : Préservation de la Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques
- NES7 : Peuples Autochtones et communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.
- NES 8 Patrimoine Culturel.
- NES 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour servir au recrutement d'un ONG pour la prévention et la prise en compte des aspects VBG/EAS/HS/VCE.



3- OBJECTIFS SPESIFIQUES

En termes d'objectifs spécifiques, la mission de l'ONG vise à :

- Accompagner l'UMOP/BEST dans la mise en œuvre du projet par la mobilisation communautaire et le suivi-évaluation des activités mises en place par l'équipe de sauvegarde (environnement, social et Genre) élaborés dans le cadre du projet BEST,
- Encadrer le Harcèlement sexuel, discriminations positives en faveur des femmes et des filles, participation inclusive des personnes vulnérables etc.).
- Renforcer les capacités des communautés impactées à prendre en charge leur propre développement en termes de gestion adaptative des microprojets communautaires,
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du mécanisme des plaintes y compris les plaintes sensibles, en appuyant l'enregistrement des plaintes, le suivi du traitement et la clôture
- Faciliter aux communautés impactées d'exprimer leurs besoins et inquiétudes en matière de gestion durable des ressources naturelles, de citoyenneté et développement locale.

4- ACTIVITES ATTENDUES DES ONG

- Dans la zone d'intervention identifier les catégories de risques de VBG/EAS/HS.
- Conduite de campagnes de sensibilisation et d'information sur les activités du projet et sur le mécanisme de gestion des plaintes, y compris les plaintes sensibles
- Pour les plaintes sensibles, informer les populations du dispositif mis en place et des structures de référencement prévues dans le cadre du projet
- Activités de formation des comités de gestion des plaintes et des points focaux pour le suivi de la prise en charge des plaintes sensibles par les secteurs spécialisés (juridique, médical, services sociaux)
- Appuyer l'équipe de UMOP dans la gestion des plaintes y compris les plaintes sensibles et de fournir les informations sur les plaintes afin d'alimenter le système de suivi-évaluation du projet
- Prendre en compte les langues locales et les réalités de chaque zone dans les outils de communication et dans les messages à transmettre
- Fournir les éléments de suivi des activités (rapports, information sur les indicateurs de suivi

5- METHODOLOGIE

Dans le cadre de son offre technique ou engagement, l'ONG doit expliquer :

- Comment elle compte réaliser les objectifs spécifiques ci-dessus (approche digeste pour la réalisation de la mission).
- Un plan de travail détaillant les contenus des différentes phases de la mission (accompagnement, renforcement des capacités des comités locaux et suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités IEC),
- Un chronogramme prévisionnel, pour le déroulement des différentes activités inscrites dans les présents TDR.

6- PROFIL DE L'ONG

Les candidats à la présente mission d'assistance technique doivent être des ONG ou des Agences de Communication reconnues par la loi, opérant dans le développement à la base et remplissant les conditions suivantes :

- Avoir une expérience attestée, d'au moins dix ans, dans le domaine de l'encadrement des organisations de développement communautaires intervenant dans la communication participative pour le développement et la participation communautaire ;
- Avoir des expériences attestées dans la communication participative pour le développement (C4D) et les études Genre ;
- Avoir réalisé des activités attestées liées à l'information, éducation et communication (IEC) en zones rurales.
- Avoir des connaissances juridiques attestées pour l'accompagnement et l'assistance des victimes et survivantes.
- Avoir des expériences dans le domaine de la protection
- Être une organisation Mauritanienne.
- Avoir des expériences dans les cinq régions du projet.
- Maîtriser le français, l'arabe et connaître une ou plusieurs langues nationales est atout de sélection.

7- ENGAGEMENT DE L'UMOP DU PROJET BEST MAURITANIE

Il mettra à sa disposition, pour toute la durée du mandat, toutes les données dont elle dispose. Il facilitera les relations entre l'ONG et l'ensemble des structures et services publics concernés par le mandat.

L'UMOP assurera le suivi des travaux de l'ONG.

8- MOYENS

a. Moyens Humaines

L'ONG ou l'Agence de communication doit mobiliser les personnels suivants :

- Un chef de mission, sociologue avec dix ans d'expérience dans le domaine (la connaissance des régions d'intervention sera un atout)
- Expert en genre avec une expérience de 5 ans
- Un spécialiste en communication avec 5 ans d'expérience
- Quatre animateurs avec une expérience justifiée dans des projets similaires même volume et complexité.

S'assurer de la mixité de l'équipe, homme/femme.

b. Moyens matériels

L'ONG doit disposer des moyens nécessaires pour la réalisation de cette mission dans le but d'intervenir dans les zones difficiles et en moment de difficulté.

- L'ONG doit assurer le transport de ses équipes sur le terrain.
- L'ONG doit fournir à ses équipes les outils nécessaires aux reporting et à la collecte des données tels que les tablettes.

c. Durée d'intervention

L'intervention doit couvrir la période d'exécution du projet qui est estimé en 18 mois, avec un contrat à temps passé.

d. Livrables attendus

- Rapport sur les éléments suivis et les activités à soumettre tous les mois avec un renseignement des indicateurs de suivi des participations selon le genre.
- Plan de formation et de sensibilisation des parties prenantes.
- Document de Suivi et de mise en œuvre de MGP.